

# FAQ SOCIOS

## En tant que nouvel adhérent que dois-je régler ?

- La cotisation de la catégorie choisie (cette cotisation sera annuelle et renouvelée à chaque saison).
- La participation au Capital qui est réglée une seule fois lors de l'adhésion

## Quels sont les avantages en tant que Socios ?

Les avantages sont différents en fonction de la catégorie à laquelle vous avez souscrite : [Avantages SOCIOS](#)

## Comment choisir la catégorie de son adhésion (la première fois) ?

C'est un choix personnel. Il dépend du montant de la contribution que vous souhaitez apporter aux Socios.

## Je suis actuellement Socios catégorie « 1 à 5 », je souhaite passer à une catégorie supérieure « 6 ou 7 », que dois-je effectivement payer ?

- **Pour la catégorie 6 : 145€** (Montant adhésion Nouvelle catégorie : 180€ - Apport capital SASP BOPB de l'ancienne : 35€)
- **Pour la catégorie 7 : 260€** (Montant adhésion Nouvelle catégorie : 295€ - Apport capital SASP BOPB de l'ancienne : 35€)

Vous devez faire un chèque d'un montant égal au Montant Adhésion nouvelle catégorie - Apport capital SASP BOPB de l'ancienne catégorie ([Voir tableau](#))

## Quelles sont les conséquences pour d'un changement de catégorie ?

Le changement de catégorie permet :

- une augmentation d'apport du Capital à la SASP BOPB
- de nouveaux avantages en tant que Socios

## Je ne réside pas au Pays Basque, comment puis-je récupérer ma carte de Socios ?

A votre demande nous pourrions vous envoyer la carte à l'adresse que vous souhaitez. (Merci de préciser vos coordonnées et votre souhait de recevoir la carte chez vous)

## La participation aux SOCIOS permet-elle une déduction fiscale, soit pour l'adhésion, soit pour l'augmentation de capital, soit pour les deux ?

Non, la participation aux Socios (Adhésion ou augmentation de Capital) ne permet pas une déduction de l'impôt sur le revenu. En effet, l'association des Socios n'est pas une association sportive.